L'appui à l'entreprenariat des jeunes au Burundi : méthodes, résultats et défis[1]

Philippe Egger

IRED, septembre 2024

Introduction

Depuis près d'une décennie l'IRED, avec le soutien de la Fédération genevoise de coopération et en collaboration avec des partenaires au Burundi, dont l'association Appui au développement intégral et à la solidarité sur les collines (ADISCO), un accompagnement est proposé aux jeunes pour la création d'entreprises et d'activités rémunératrices. Cette action a pour nom « PROJEUNES EMPLOI».

Cette note retrace les réalisations des différentes phases d'un projet de coopération internationale et en tire les principaux enseignements. Ceci dans un objectif de partage et de capitalisation.

Les rapports d'activité et les rapports d'évaluation produits par le projet sont la principale source documentaire utilisée ici.

Les origines et le contexte

De 2015 à 2024 avec la Maison de l'Entrepreneur du Burundi dirigée par Mme Chantal Ntima, l'IRED a facilité la mise en œuvre d'une action en faveur de l'emploi des jeunes. Cette action a connu trois phases distinctes de 3 années chacune, financée par la Fédération genevoise de coopération.

Les éléments qui suivent permettent de situer cette action dans son contexte.

Pays pauvre matériellement, le Burundi connait une crise aigüe de l'emploi, conjonction d'une économie faible et d'une croissance démographique soutenue. Le pays est enclavé, à plus de 1,500 kilomètres du port le plus proche (Dar es Salam en Tanzanie) sans ressources minières conséquentes à ce jour, avec une forte densité de peuplement et des épisodes répétées de crises politique et sécuritaire, notamment dans la période 1993-2005. La République démocratique du Congo (RDC) voisine est en proie à une instabilité récurrente, notamment dans les provinces limitrophes du Burundi (dont celle du Nord-Kivu).

Le PIB par habitant du Burundi (en dollars de 2015) stagne depuis plus d'une décennie. Il était de $262 en 2022 ($308 en 2014) contre $568 pour la RDC, $940 pour le Rwanda et $1,057 pour la Tanzanie[2].

[1] Cette note a bénéficié du soutien et des commentaires de Chantal Ntima, Directrice de la Maison de l'Entrepreneur du Burundi.

[2] Données Banque mondiale, en ligne.

L'accroissement démographique au Burundi est estimé à 2,6 pour cent par année jusqu'à 2032. En 2022, 78 pour cent de la population avait moins de 35 ans. La classe d'âge des 15-24 ans devrait s'accroître de 131,000 jeunes par an durant la décennie à 2032.

Plus de 80 pour cent de la population est rurale, majoritairement employée dans l'agriculture qui contribue pour 27 pour cent au PIB. L'industrie est faible avec 11 pour cent du PIB, le solde étant pourvu par les services.

La terre agricole est particulièrement morcelée compte tenu d'une densité démographique élevée, de 489 personnes par km2 en 2021 (pour 546 au Rwanda et 72 en Tanzanie voisine). Les parcelles cultivées par les familles paysannes sont en moyenne de 0.5 hectares. Grâce à deux saisons de pluie, septembre-novembre et février-mai, les terres peuvent être semées deux fois l'an. Les bas-fonds irrigués naturellement sont cultivés pendant la saison sèche de juin à septembre.

La scolarisation dans le primaire s'élève à 80 pour cent pour les filles et les garçons en 2022, mais elle tombe à 60 pour cent pour les filles dans le secondaire inférieur (56 pour cent pour les garçons) et à 45 pour cent dans le secondaire supérieur (37 pour cent pour les garçons)[3].

La grande majorité des bénéficiaires des actions de la Maison de l'Entrepreneur ont soit terminé ou interrompu l'école secondaire.

La faible croissance de l'économie, l'exiguïté des terres arables, la prédominance d'une agriculture familiale, la faible scolarisation après le primaire, expliquent un sous-emploi massif au Burundi, notamment pour les jeunes. Les parcelles familiales produisent juste assez pour se nourrir, mais ne dégagent que peu de gains monétaires.

Une action de soutien à la création d'emploi pour les jeunes est donc particulièrement pertinente. Cette action connait deux axes principaux :

a) l'introduction de cultures à fort rendement monétaire sur les marchés locaux. Huit filières ont été retenues dont le piment, l'oignon, l'ail, le gingembre, le maracuja, la papaye, le prunier du japon et l'ananas.

b) l'appui à la création de petites entreprises non-agricoles en lien ou non avec l'agriculture.

Le gouvernement du Burundi a pris en main la problématique de l'emploi des jeunes. Différents documents programmatiques en font un axe prioritaire. C'est le cas de la vision 2040 pays émergent et 2060 pays développé ; du plan national de développement 2018-2027 ; de la politique nationale de l'emploi 2018-22 et de la politique nationale de la jeunesse. L'engagement le plus fort de l'Etat est marqué par la création de la Banque d'Investissement pour les Jeunes (BIJE) et le Programme d'autonomisation économique et d'emploi pour les jeunes ou PAEEJ, chacun doté de budgets conséquents et d'un fonds de garantie.

[3] Données Unesco, UIS, en ligne.

Les résultats de trois phases de projet jeune emploi

	2015-18*	2018-21	2021-24
Bénéficiaires directs	687	695	197
Dont femmes en %	46.7	48.4	54.7
Emploi permanent	40	486	716
Emploi temporaire	79	575	3,082
Exploitation agricole	213	682	120
Dont champion agricole (CA>2 millions BIF)	55	67	120
Microentreprise non-agricole	20	12	32
Microentreprise non agricole (CA>5 millions BIF et au moins 2 emplois permanents)	11	18	16
PME non agricole (CA>50 millions BIF et au moins 10 emplois permanents)		1	7

*note : La méthode de comptabilisation des emplois en 2015-18 n'est pas totalement comparable aux années suivantes.

Sources: Rapports de fin de projets

Trois mesures de résultats sont proposées ici. D'abord le nombre de bénéficiaires directs, soit les jeunes qui ont suivi les formations proposées par le projet. Ensuite ces jeunes ont constitué des entreprises ou des exploitations agricoles, souvent unipersonnelles, ou bien à deux ou plus dans le cas de groupements ou coopératives. Le nombre d'entités entrepreneuriales est donc différent du nombre de bénéficiaires directs. Ces entités sont classées par rang de chiffres d'affaires réalisés. Enfin ces entreprises créent des emplois à la fois permanents et saisonniers.

Typiquement un ou plusieurs jeunes obtiennent une petite parcelle de terre soit par prêt, location ou don familial et entreprennent de cultiver une culture ou plusieurs cultures avec un potentiel commercial et monétaire. Les associations de culture sont également très présentes, en particulier dans les fermettes des dernières phases.

A noter la forte proportion de femmes jeunes, en moyenne un bénéficiaire sur deux, parmi les créateurs d'entreprises. Les femmes sont très actives en milieu rural, souvent en raison d'un taux élevée d'émigration masculine, se révèlent meilleures gestionnaires, en lien avec leur scolarisation plus accomplie.

Une progression des chiffres d'affaires

La progression du chiffre d'affaires des exploitations agricoles et des entreprises (majoritairement petites) constitue un indicateur important de la viabilité des actions entreprises.

Par exemple durant 2018-21, pour 13 entreprises dont les résultats ont pu être suivis, trois ont connu une progression négative, une est restée sans progression, trois ont montré une progression entre 60

et 109 pour cent, quatre entre 2 et 5 fois leur capital initial, et 2 avec un résultat multiplié par 10. La progression médiane du chiffre d'affaires est de 109 pour cent.

Pour la phase 2021-24, le chiffre d'affaires des petites entreprises passe en moyenne de BIF 2, 595,485 à 8, 604,922 soit une progression d'un facteur de 3,3. Pour les exploitations agricoles la progression est de BIF 214,725 à 2, 098,275 soit un facteur de 9,8.

Des entreprises profitables

Une évaluation de 2022 d'un projet parallèle financé par un autre donateur rassemble les éléments suivants sur trois années:

Entreprises	Ratio chiffre d'affaires/capital investi	Ratio marge nette/capital investi
Agricoles	4.79	3.94
Non-agricoles	1.76	0.94

Source : Evaluation projet CALYD, août 2022

Les entreprises ont besoin de capital la première année pour investir mais par la suite leur rentabilité est en moyenne assurée et permet d'envisager une poursuite de leur croissance.

La même source atteste d'une progression moyenne du revenu des ménages bénéficiaires d'un facteur de 2,2 en 3 années. (Source Calyd)

Des entreprises qui génèrent des emplois

Pour la phase 2018-21, pour les 76 entrepreneurs non agricoles qui ont été suivis, le ratio entre entité et emplois permanents est de 2,3 et de 0,88 pour les emplois saisonniers. C'est donc un total de 119 emplois qui ont été créés en considérant les non agricoles uniquement.

En 2021-24, pour 120 entrepreneurs agricoles et 54 entreprises non agricoles (total de 174) le ratio entité / emplois permanents créés est de 4,1 et de 17,7 pour les emplois saisonniers, soit au total quelque 700 emplois permanents et 3,000 emplois saisonniers.

Pour le projet Calyd chaque entreprise a entraîné en moyenne la création de 4,2 emplois, dont 1,6 emploi permanent et 2,6 emplois temporaires. (Calyd page 62)

Les bénéfices sociaux

Pour 174 bénéficiaires en 2021-24, 130 cotisent à une assurance maladie, et 21 à une caisse pour l'amélioration de l'habitat rural.

Les moyens humains et financiers mis en œuvre

Budgets en CHF (réalisé pour 2015-18 et 2018-21, prévu pour 2021-24)

	2015-18	2018-21	2021-24
Personnels	1 coordonnatrice projet 1 conseil agricole	1 coordonnatrice projet 1 conseil agricole	1 coordonnatrice projet (40%)

	1 formateur 2 animateurs régionaux Personnels de soutien (comptable, chauffeur)	2 formateurs 3 animateurs régionaux Personnels de soutien	1 conseiller agricole 2 formateurs 2 animateurs régionaux Personnels de soutien
Total salaires	135,130	136,433	139,429
Total dépenses au Burundi	484,311	416,972	367,653
Parts salaires dans total dépenses (en %)	27.9	32.7	37.9

Sources : Rapports financiers et budgets projets

Pour les appuis aux exploitations agricoles, un conseiller agricole (licence en agronomie) assure la supervision de 2 animateurs (technicien agricole), chacun suivant 2 communes voisines. Chaque animateur a la responsabilité du suivi de 60 jeunes paysans/paysannes. Chacun/chacune de ces jeunes bénéficiaires s'engage à transmettre son expérience aux jeunes de la même colline soit entre 5 et 10 jeunes en moyenne. Le taux d'encadrement est estimé à un animateur pour 60 jeunes.

Pour les entreprises non-agricoles, deux formateurs (un économiste et un ingénieur industriel niveau licence) assurent des formations dans 3 incubateurs (l'un à Bujumbura, les autres dans deux régions distinctes) et le suivi des entreprises créées. Le taux d'encadrement est en moyenne de 1 coach pour 15 candidats à l'entreprise.

La directrice de la Maison de l'Entrepreneur (sise à Bujumbura) exerce la coordination et le suivi d'ensemble.

Schéma des appuis de la Maison de l'Entrepreneur

Trois parcours distincts sont proposés :

a) Les cultures orientées marché à fort rendement monétaire qui intéressent particulièrement les jeunes en milieu rural en quête de ressources pour financer un degré d'autonomie ;
b) Des activités entrepreneuriales non-agricoles, en lien ou non avec l'agriculture, en milieu rural, semi-urbain ou urbain, avec un potentiel de rentabilité ;
c) Des apprentissages par le biais de stages en entreprises qui peuvent soit mener à une embauche, un auto-emploi ou encore une idée d'entreprise à créer.

Une première identification et sélection de candidats et candidates est effectuée au terme d'une campagne d'information par divers canaux (radio, église, autorités collinaires, coopératives, groupements de solidarité). Par la suite une formation psycho-humaine de motivation est proposée à l'ensemble des candidats et candidates à l'issue de laquelle les jeunes doivent confirmer leur engagement à poursuivre leur parcours.

Les candidats pour les activités agricoles sont principalement sélectionnés au sein des ménages des membres des groupements collinaires (appelés IGG) déjà au bénéfice d'un appui de l'association ADISCO depuis plusieurs années. La disponibilité d'une parcelle (10-20 ares au minimum) est également une condition. Une liste de critères d'admissibilité a été établie. Les huit filières retenues

ont été soigneusement sélectionnées pour leur valeur monétaire potentielle. Ces cultures se prêtent bien à des associations de culture, combinant des plantations vivrières et des plantations de marché. Ce critère est déterminant sur les petites parcelles des ménages ruraux.

Cette activité rassemble le plus grand nombre de participants. Elle permet également une démultiplication par le biais du mentorat, les jeunes plus expérimentés partageant expérience et conseil avec d'autres jeunes.

Les centres d'incubation sont proposés aux jeunes souhaitant s'engager dans la création d'une entreprise non-agricole, soit en milieu rural, semi-urbain ou urbain. Des concours sur les meilleures idées sont organisés, quelques études de faisabilité ont été conduites par la MDE, et des visites d'échanges sont organisées parmi des entrepreneurs établis. Les formations en gestion d'entreprise sont organisées par la MDE. Les candidats ont la liberté de choix d'une activité ce qui se traduit par des formations techniques très variées. Celles-ci sont assurées par des consultants locaux et financées par la MDE. Cette variété est d'ailleurs une charge importante pour la MDE qui doit réfléchir à une gamme d'activités plus restreinte.

Pour les 3 centres d'incubation gérés par le projet en 2018-21 (deux en région et un à Bujumbura), il y avait 59 participants (dont 30 pour cent de femmes) pour 69 sélectionnés et 402 candidats. Un candidat sur 7 est donc retenu, soulignant la forte demande et la grande sélectivité de la formation.

Un cycle de formation entrepreneuriale comprend plusieurs volets dont un éveil entrepreneurial, trouver une idée d'entreprise, élaboration d' une structure de coûts, éducation financière, élaboration d'une fiche de projet ou plan d'entreprise, comptabilité simplifiée, commercialisation, expression orale, législation et fiscalité, gestion des ressources humaines, réseautage et mobilisation des partenaires , leadership, certification, normes et protection intellectuelle, responsabilité sociétale de l'entreprise.

Cependant le taux de réussite est relativement faible. Pour 100 jeunes sélectionnés, 20 petites entreprises sont créées avec un chiffre d'affaires d'au moins BIF 5 millions, dont certaines appartenant à un groupe de 2 à 10 personnes. Les 80 pour cent restant mènent des activités qui permettent de dégager un petit revenu. Le taux d'abandon en cours de formation est estimé à 25-30 pour cent.

La séquence des interventions proposées est schématisée ci-dessous :

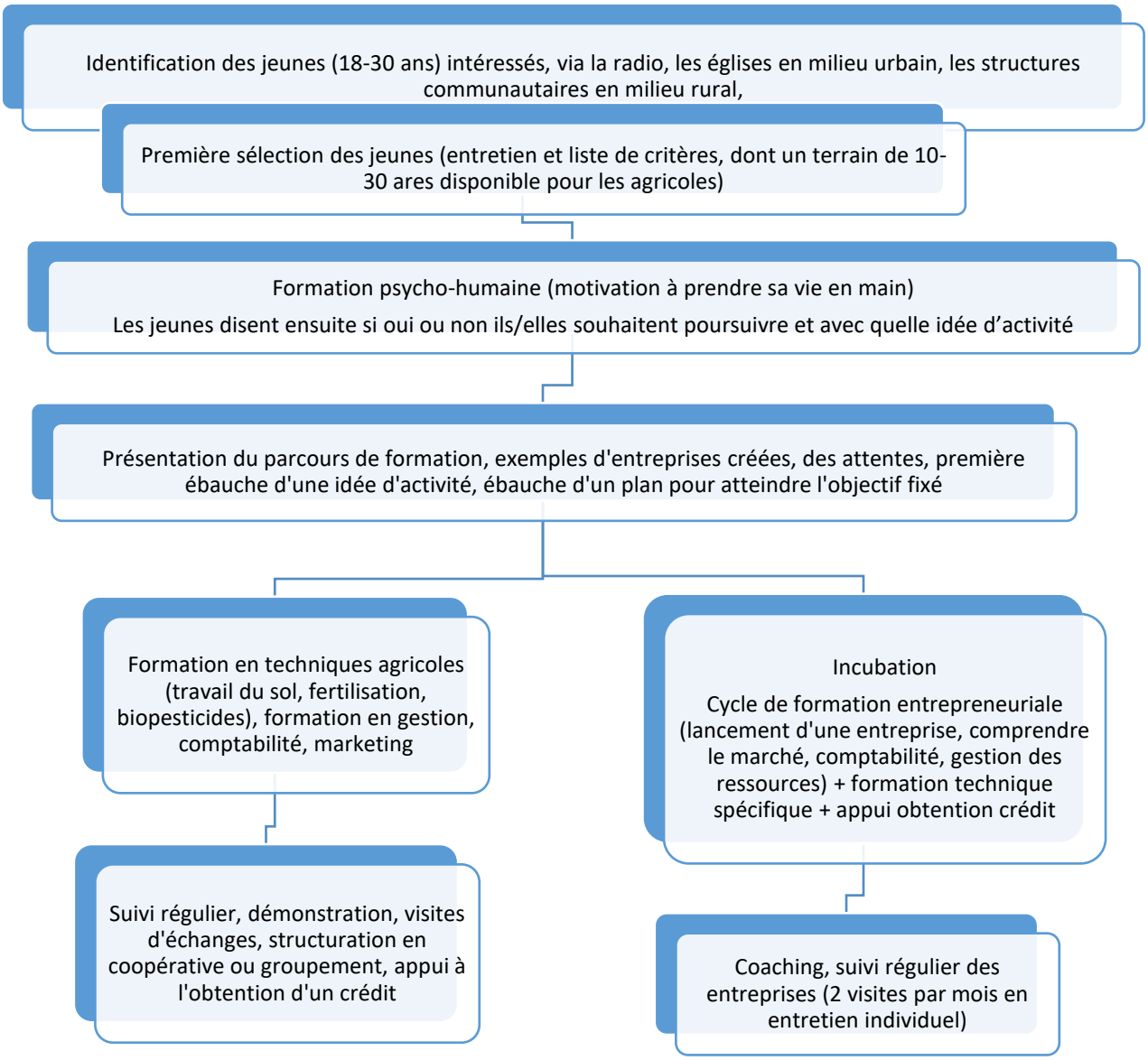

Pour les entreprises agricoles les formations s'étendent sur une année en suivant le calendrier agricole, soit de avril à juin pour la deuxième saison de plantation, puis de juillet à octobre pour la saison dite sèche et le travail en bas-fonds irrigué, et de novembre à mars pour la principale saison des cultures.

Pour les candidats aux activités non-agricoles, les formations principales se déroulent également sur une année complétées par des sessions de répétition , des entretiens individuels et des visites d'échanges.

Les stages en entreprise ont rencontré peu de succès par manque d'engagement des entreprises, peu nombreuses au Burundi. En 2015-18 sur 85 demandes reçues, 41 jeunes sont sélectionnés pour un stage dans 14 entreprises, au terme duquel 4 ont été recrutés, 23 ont créé leur propre emploi, et 14 étaient à la recherche d'un emploi au terme de cette phase 1.

L'absence d'un appui du gouvernement par la définition d'un cadre règlementaire pour les stages en entreprise explique la faible réponse des entreprises, malgré une forte demande. Les actions de plaidoyer tentées par le projet ont rencontré un succès mitigé.

Le financement des entités entrepreneuriales

Un accompagnement financier est proposé aux jeunes au terme d'une année de formation et de suivi. Plusieurs voies de financement des candidats à l'entreprise sont utilisées par la Maison de l'Entrepreneur. Un fonds de garantie d'environ CHF 38,000 pour l'ensemble des 9 années est déposé auprès de deux institutions locales de financement, la Fédération Nationale des Coopératives de Crédit du Burundi (FENACOBU) faîtière des coopératives de crédit bien implantées en milieu rural, et la Coopérative des Caféiculteurs du Burundi (CECABU). Ces deux institutions devaient utiliser cette garantie pour démultiplier une offre de crédit. Mais elles se sont peu engagées et ont utilisé les fonds en crédit et très peu comme garantie. Le nombre de crédit octroyé a donc été limité.

Par ailleurs ADISCO gère elle-même, avec un comité de crédit incluant des représentants de microfinance, une ligne de crédit abondée par le projet, à hauteur de CHF 38,000 au total. Ces crédits ont été davantage orientés vers les activités non-agricoles.

Cependant les taux de remboursements pour ces crédits ont été faibles, de l'ordre de 20-22 pour cent. Ce résultat illustre à nouveau la difficulté à mélanger des appuis techniques et des offres de crédit dans une même institution. La séparation de ces fonctions, depuis longtemps recommandée, s'impose.

Une troisième voie a été explorée par la Maison de l'Entrepreneur, la collaboration avec des institutions financières spécialisées établies par le gouvernement. Il s'agit de la Banque d'investissement des jeunes (BIJE) et d'un programme d'envergure du gouvernement d'appui à l'emploi des jeunes (prénommé Programme d'autonomisation économique et d'emploi des jeunes ou PAEEJ). La démarche mise en place permet à des jeunes suivis et sélectionnés par la Maison de l'Entrepreneur de soumettre des dossiers de financement à l'une ou l'autre de ces institutions.

Si quelques dizaines de dossiers ont bien été acceptés, seulement quelques dossiers ont été financés à ce jour. La procédure s'est avérée lourde et longue pour constituer une solution de financement pour les entreprises des jeunes.

Facteurs de succès

De façon générale, les trois phases du projet confirment une nouvelle fois qu'un accompagnement des jeunes bien ciblé et bien pensé constitue un levier puissant d'accès à un emploi plus rémunérateur,

y compris dans un environnement peu porteur comme celui du Burundi. La création d'entreprise ne se nourrit pas seulement d'un environnement propice aux affaires comme le voudrait bien des publications internationales, même s'il peut y contribuer.

La formation et l'accompagnement pour les premiers pas sont des soutiens indispensables notamment dans un milieu de faible scolarisation.

Les soutiens proposés pour les filières agricoles rémunératrices sont quantitativement plus importants et ont rencontré davantage de succès. Ceci tient à plusieurs facteurs relevés dans les rapports d'évaluations.

Les jeunes ruraux qui s'engagent dans ces filières ne changent pas de métier. Ils étaient agriculteurs auparavant et ils/elles le restent. Ils se perfectionnent et apprennent de nouvelles techniques mais leur environnement ne change pas.

Par ailleurs les filières novatrices de marché avaient été identifiées et testées par l'association ADISCO dès le début de la première phase. Donc les facteurs de réussites et les risques étaient relativement connus et maîtrisés.

Enfin la Maison de l'Entrepreneur, issue de l'association ADISCO, a choisi d'opérer dans des zones où cette dernière était connue et avait à son actif plusieurs années de travail avec les groupements collinaires. Un degré de confiance était présent.

Ces trois facteurs, un même métier, des activités testées, la confiance, sont beaucoup moins présents dans le cas des entreprises non-agricoles. Pour les créateurs et créatrices d'entreprise, il s'agit d'un monde nouveau avec nombre d'inconnus et de risques non maîtrisés.

Les idées d'activités nouvelles qui peuvent être rentables ne sont pas légion, la concurrence peut être rude, les coûts et les risques en milieu urbain sont démultipliés. Les marchés sont moins connus et donc aussi les seuils de rentabilité.

Malgré des succès notables dans la création d'entreprises florissantes, le parcours de la création d'entreprise reste semer d'embûches.

Les pistes d'amélioration

Sur la base de trois rapports d'évaluation externe ainsi que des visites au projet en 2022 et 2023 les thèmes suivants sont proposés afin d'améliorer l'accompagnement proposé par la Maison de l'Entrepreneur.

Améliorer le conseil en commercialisation

Pour l'appui aux jeunes dans l'agriculture les accompagnements en matière de commercialisation des productions sont insuffisants. Les animateurs offrent du conseil agricole (travail du sol, fertilisation, paillage, biopesticides) très précieux et validé techniquement. Mais très vite un certain seuil de production est atteint qui pose des défis en matière de stockage, de transport et de vente sur les marchés.

Cette dimension émerge également dans les observations faites sur la concurrence entre les jeunes primo-accédant au conseil technique et les jeunes conseillés par les premiers, tous étant engagés dans les mêmes spéculations.

Il est compréhensible que les animateurs agricoles se spécialisent dans le conseil agricole. Cependant la Maison de l'Entrepreneur devrait se soucier davantage des contraintes liées à la commercialisation et adapter son offre de conseil en conséquence.

Cette idée n'est d'ailleurs pas nouvelle puisqu'une unité de transformation en jus de fruit a été montée par un groupe de jeunes, voyant dans la nouvelle disponibilité de fruits appréciés par la population une opportunité entrepreneuriale. Celle-ci fonctionne mais les volumes de production et de vente ne permettent pas encore un niveau de rentabilité suffisant. Par ailleurs les fruits s'écoulant facilement sur les marchés, cette unité lutte pour accéder à la matière première, même si potentiellement la valorisation locale est une excellente voie.

Le stockage, le transport et la vente sont des activités qui devraient intéresser la Maison de l'Entrepreneur pour élargir son offre dans ces domaines.

Développer les idées d'activité rurale non-agricole

Plusieurs idées entrepreneuriales se sont portées sur la production et/ou commercialisation d'intrants pour l'agriculture et l'élevage, dont par exemple pharmacie vétérinaire, engrais organique, aliment pour bétail. Ces activités sont particulièrement intéressantes compte tenu de la rareté des terres agricoles et la nécessité de développer l'emploi non-agricole en milieu rural ou semi-urbain. Ces domaines d'activité devraient faire l'objet d'études afin de déterminer les investissements nécessaires, les seuils de rentabilité, les compétences nécessaires.

Construire une banque de projets et d'idées d'entreprise pour spécialiser les formations entrepreneuriales

Les candidats dans les centres d'incubation reçoivent une formation globale en entrepreneuriat. Plusieurs évaluations ont souligné les difficultés posées à la Maison de l'Entrepreneur de proposer des formations techniques alors que les candidats ont le libre choix de leur futur domaine d'activité. La variété des domaines dépasse vite la capacité et les compétences de la Maison de l'Entrepreneur.

L'idée d'une certaine spécialisation s'impose donc logiquement. Mais selon quels critères ? Dans ce même ordre d'idée partir d'une certaine spécialisation régionale ou locale en fonction des productions agricoles, des voies de communication, des marchés potentiels semble féconde. Cela suppose de dresser une certaine typologie d'activités entrepreneuriales adaptées à chaque région ou localité en fonction de ses spécificités, précisant les investissements nécessaires, les seuils de rentabilité escomptés, les contraintes techniques ou logistiques, la taille du marché potentiel.

Une spécialisation de l'appui-conseil selon la nature et l'envergure des futurs entrepreneurs

Une typologie des entreprises, selon qu'il s'agisse d'une idée à réaliser, de l'extension d'une activité déjà en cours et selon le profil du futur chiffre d'affaires fait sens. Elle rejoint l'idée d'une plus grande spécialisation des formations en entreprise. Une pharmacie vétérinaire qui débute n'aura pas les mêmes besoins de formation qu'une savonnerie qui souhaite doubler la production de 1 à 2 tonnes par mois. Cette idée est à creuser. Elle découle d'ailleurs des observations faites par les équipes du projet. Accompagner une petite entreprise déjà créée comporte un risque moins élevé que de transformer une personne en un futur entrepreneur. Certaines personnes ont des dispositions naturelles pour l'entreprenariat, d'autres moins.

Convient-il par exemple favoriser les idées nouvelles d'activités ou vaudrait-il mieux orienter les efforts sur la croissance des petites entreprises déjà en activité ? Vieux débat qu'il est impossible de trancher dans l'absolu sans prendre en compte les caractéristiques de chaque candidate/candidat.

Améliorer le suivi des entreprises non-agricoles

Une visite deux fois par mois par un conseiller entreprise est-elle suffisante pour des personnes qui démarrent une nouvelle activité ? Cette fréquence est jugée trop faible pour plusieurs évaluateurs. Un entretien individuel hebdomadaire est suggéré notamment dans la phase difficile de démarrage de l'activité quand celle-ci doit encore trouver sa niche dans des marchés concurrentiels. Ceci interroge directement les ressources humaines à disposition de la Maison de l'Entrepreneur.

Une question liée à la précédente est celle du sevrage de l'appui proposé : à partir de quand peut-on estimer qu'un appui n'est plus nécessaire ? Une réponse uniforme serait illusoire. Un retrait progressif fait sens, tout comme l'emploi d'outils ou réseaux pour garder des liens et continuer à nourrir les échanges d'expérience et les confrontations d'idées.

Redéfinir les chemins d'un accès au crédit

L'accès au crédit reste difficile pour les candidats à la création d'une entreprise. Cette situation est générale au Burundi et à l'ensemble de l'Afrique. L'épargne rurale existe bel et bien et la bonne santé des coopératives d'épargne et de crédit bien implantées en milieu rural en atteste. Cependant comme ailleurs les prêts sont conditionnés à des garanties que les jeunes ne peuvent rassembler. En conséquence l'épargne rurale est recyclée majoritairement en milieu urbain dans l'immobilier et le commerce, attisant par-là la démonétisation du milieu rural.

Des solutions existent pourtant. Les fonds de garantie, lorsque ceux-ci garantissent au maximum 50 pour cent de l'emprunt contracté auprès d'une microfinance ou d'une banque locale, en sont une. Une autre est de mobiliser une épargne solidaire et collective et de la placer en garantie. Une troisième est de partager les coûts de suivi d'un emprunt avec une microfinance ou une banque locale. Une combinaison de ces trois options est également à considérer.

Ces difficultés ne sont pas propres à la Maison de l'Entrepreneur. Cependant la confusion entre l'appui technique et l'appui financier est à éviter car elle entretient précisément la confusion quant à la nature d'un crédit et la responsabilité de l'emprunteur.

Une spécialisation pour les femmes entrepreneures

Les candidates à l'entreprise sont nombreuses et réussissent souvent mieux que les hommes. Néanmoins les femmes font face à des obstacles spécifiques au Burundi et ailleurs. Ceux-ci tiennent à leurs droits, au rôle et prérogative des époux, aux contraintes de mobilité et de charge parentale qui contraignent l'autonomie de décision et d'action des femmes. Des formations spécifiques pour les femmes en complément des formations générales pour femmes et hommes seraient donc souhaitables. Des visites d'échanges entre femmes entrepreneures, candidates ou gestionnaires accomplies sont également à envisager.